Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'INDRE.

# DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Indre

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Alain ESPINASSE, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

Vu la décision du 8 mars 2013 portant affectation de Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, en qualité de responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014307-0025 du 3 novembre 2014 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Eliane-Sylvie DESLANDES, responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant Mme Eliane-Sylvie DESLANDES à donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

N° 2015-10

**DECIDE :**

1er - La délégation qui lui est conférée par l'arrêté susvisé du préfet de l'Indre en date du 3 novembre 2014 pourra être exercée par :

M. Laurent JOUANNEAU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division "ressources" de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

M Raphaël RONDARD, inspecteur des finances publiques, chef du service "moyens matériels et budgétaires" de la direction départementale des finances publiques de l'Indre.

2ème - La délégation qui lui est conférée par l'arrêté susvisé du préfet de l'Indre en date du 3 novembre 2014 pourra être exercée dans la limite de 1.000 euros par opération par :

Mme Marie-Laure VINADIER, contrôleuse des finances publiques au service "moyens matériels et budgétaires" de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Mme Sandrine BIAUJOU agente administrative principale des finances publiques au service "moyens matériels et budgétaires" de la direction départementale des finances publiques de l'Indre.

3ème - La délégation qui lui est conférée par l'arrêté susvisé du préfet de l'Indre en date du 3 novembre 2014 pourra être exercée en matière de frais de déplacement et de gestion des indus de rémunération par :

M Jérôme BRIGAND, inspecteur des finances publiques, chef du service "ressources humaines" de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Mme Roselyne MAGNAN, contrôleuse principale des finances publiques au service "ressources humaines" de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Mme Bernadette VILLATTE, contrôleuse principale des finances publiques au service "ressources humaines" de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

M Albert DI FRANCO, contrôleur principal des finances publiques au service "ressources humaines" de la direction départementale des finances publiques de l'Indre ;

Châteauroux, le 1er septembre 2015

L'administratrice des finances publiques adjointe,
responsable du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des finances publiques de l'Indre

Eliane-Sylvie DESLANDES